

RAPPORT DE LA COMMISSION UNIVERSITAIRE

Démocratisation de l'enseignement

MAUCH (CEST), rapporteur.- En matière de démocratisation de l'enseignement, l'UNEF s'est d'abord située sur le plan essentiellement institutionnel - soutien du projet Langevin-Wallon, allocation d'études et allocation familiale d'études - sans oublier le travail en faveur des bourses, etc...

Afin d'approfondir un certain nombre d'aspects du problème, l'UNEF organise le stage de Strasbourg, du 9 au 14 Janvier, avec l'Institut du travail de cette ville.

La fonction essentielle de ce stage est la formation de militants syndicaux très informés du problème de la démocratisation dans ses divers aspects : financier et économique, social, politique, culturel et institutionnel, et d'envisager des solutions.

Ce stage, qui rassemblera de 30 à 32 personnes sera un stage de travail. Il serait bon que les AGE le préparent activement par une information sérieuse sur les questions générales et par des enquêtes ou études.

Des propositions plus précises figurent dans la note relative à l'ordre du jour de la commission.

Comme suite à ce stage, l'UNEF envisage, au cours du second trimestre, une campagne en faveur de la démocratisation, en collaboration avec les syndicats ouvriers et ruraux, ainsi que les mouvements d'éducation populaire.

Examinons son programme.

L'allocation d'études doit être considérée comme un facteur de la démocratisation de l'enseignement. C'est un complément nécessaire de la prolongation des études jusqu'à seize ans. Ainsi les enfants pourront, sans risque financier, s'engager dans une voie qui les mènera jusqu'à l'enseignement supérieur.

La mise en place de l'allocation familiale d'études se ferait par le bas, à partir de la classe de 6ème, pour s'étendre progressivement aux autres années. Cette allocation serait fonction, en sixième, de critères sociaux, les différences de taux allant en s'amenuisant jusqu'à disparaître complètement dans les classes terminales. Cette solution nous a paru très sage. De plus, elle bénéficie de l'appui des syndicats.

Les AGE pourraient entrer en relation avec le BUS et l'O.P. et aider à une véritable orientation au niveau des cycles d'observation. En réalité, ceux-ci n'existent pour ainsi dire pas et les organismes sont peu efficaces. Les AGE, en outre, devraient promouvoir des organismes d'orientation pour les enfants de 6ème et de 5ème.

.../...

Avec les mouvements d'éducation populaire, le travail consisterait essentiellement à aplanir les difficultés que rencontre l'enfant issu des couches populaires pour accéder aux études secondaires. Ici se pose le problème de la pré-scolarité. Celle-ci devrait être étendue et allongée. Ce travail est également du ressort des syndicats.

Ces derniers ayant beaucoup de contacts avec la masse, il serait bon de les entendre exposer leur expérience et non de chercher à leur faire émettre des opinions dans notre sens.

Etant donné qu'il faut surtout voir ce qui se passe à la base, il serait néfaste de se borner dans nos contacts aux seules têtes des syndicats.

LE PRESIDENT.- Voici la motion présentée par la F.G.E.L. :

"L'A.G. de l'UNEF,

"RAPPELLE que la lutte pour la démocratisation de l'enseignement à la fois nécessité économique et exigence de justice, doit être menée sur trois plans :

- conditions de vie des étudiants et des jeunes de l'enseignement du second degré (secondaire, technique, enseignement général),
- réforme des structures et du contenu des enseignements primaire, secondaire technique, agricole et supérieur,
- égalité sociale ;

"MANDATE le Bureau de l'UNEF dans la ligne des orientations adoptées au Congrès de Lyon :

- pour reprendre la lutte en vue de l'obtention de l'allocation d'études ;
- pour étudier avec les syndicats et les mouvements d'éducation populaire :
 - les conditions actuelles de l'orientation des jeunes et les organismes habilités pour la faciliter
 - les structures et le contenu de l'enseignement au niveau du second degré,
 - la mise en place éventuelle de structures dans lesquelles les étudiants seraient représentés afin de permettre aux jeunes de s'orienter valablement.
- pour prendre contact avec les syndicats ouvriers et ruraux afin de connaître les problèmes résultant de la structure sociale actuelle, les moyens envisagés par les syndicats pour y remédier,
- assurer une information de l'ensemble des étudiants, notamment par le moyen de "L'Etudiant de France", en particulier, et pour permettre au mouvement étudiant une réflexion de fond sur ces problèmes"*

(La motion est adoptée à l'unanimité).

.../...

ALLOCATION d'études

LE PRESIDENT. Voici la motion présentée par la F.G.E.L. à propos de l'allocation d'études :

"CONSIDERANT que l'allocation d'études, revendication fondamentale du syndicalisme étudiant n'a été obtenue dans aucun secteur (Cf. motions du Congrès de Grenoble et du Congrès de Lyon);

"CONSIDERANT que la prolongation de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans sans allocation d'études représenterait une charge très lourde pour les milieux populaires ;

"MANDATE le bureau de l'UNEF pour défendre, dans le cadre de la campagne du second trimestre, cette revendication fondamentale, en adoptant les modalités suivantes :

- allocation d'études pour tous les étudiants au plus tard lorsque les étudiants concernés par la prolongation de la scolarité atteindront l'enseignement supérieur,
- allocation d'études immédiate pour les études post-licence,
- mise en place progressive de l'allocation familiale d'études,

"MANDATE le bureau de l'UNEF pour déterminer le coût d'une telle opération ;

"RAPPELLE que la lutte pour l'obtention de l'allocation d'études ne se dissocie pas de l'action menée à d'autres plans pour la démocratisation de l'enseignement (cf. motion précédente)".

MAUCH (CEST), rapporteur.- Pour en terminer au sujet de la démocratisation de l'enseignement, celle-ci ne peut être envisagée sans une vaste politique de constructions scolaires. En effet, les locaux sont insuffisants, même aux échelons les plus bas tel que celui des écoles professionnelles,

Colloque de Royaumont

MAUCH (CEST), rapporteur.- Le thème du colloque de Royaumont était le suivant : l'enseignement supérieur est-il adapté aux besoins de l'économie ?

Ce colloque peut être considéré comme un succès de par le nombre et la qualité des participants ainsi que par l'ampleur des questions évoquées. Sans toutefois apporter de conclusions précises, il a replacé le problème dans son ensemble.

A cette occasion, les secteurs économiques ont exprimé le besoin qu'ils ont de l'université pour la formation de leurs cadres, mais sa carence étant unanimement reconnue, celle-ci refuse de remettre en cause le système de peur de se voir asservie par le secteur industriel.

.../...

L'UNEF pourrait en quelque sorte être l'arbitre, le terrain neutre permettant de remettre en cause la structure de l'université et de l'adapter au besoins de l'économie sans que soit menacée son autonomie.

A l'heure actuelle, le travail consiste à envisager le problème dans son ensemble, à imposer une réflexion d'ensemble sans toutefois négliger les études régionales.

En conséquence, il faut créer des commissions de travail réunissant étudiants, universitaires, industriels et représentants des professions libérales. Ainsi nous travaillerons à l'avancement des réformes. Ces commissions auront un rôle de recherche technique et la congrès se prononcera sur leurs conclusions,

Dans un avenir plus immédiat, il faut que l'UNEF fasse un travail de publicité autour de ce colloque afin de convaincre universitaires et industriels. En effet, dans certaines régions, il s'est avéré que les secteurs d'emploi ignoraient l'Université.

LE PRESIDENT.- Voici la motion présentée par la F.G.E.L. :

"L'A.G. de l'UNEF,

"CONSIDERANT la réalisation du Colloque de Royaumont ;

"FÉLICITE les bureaux de l'UNEF et de l'UGE ;

"DEMANDE la mise en place de commissions réunissant des représentants des secteurs économiques (industrie, commerce, administration, professions libérales), de l'Université (professeurs, étudiants), des syndicats ouvriers et ruraux afin de pouvoir étudier techniquement les problèmes posés (structures de l'enseignement supérieur, stages, méthodes, recherches, etc...) et de promouvoir des expériences",

MAROT (Paris-Sciences). Nous nous abstiendrons.

BUREAU (Paris-Sciences).- Cette abstention ne vise pas le mandat donné au bureau, mais nous estimons que l'organisation de ce colloque aurait pu être meilleure.

(La motion est adoptée à l'unanimité, moins les abstentions de Paris-Sciences et de Rennes).

MAUCH (CEST), rapporteur.- En conclusion, il convient de poser le problème de la réforme de l'université de manière importante et d'en avoir une conception globale. Il faut prévoir des programmes éducatifs, une certaine souplesse de l'Université et la compétence professionnelle. Il faut réclamer l'augmentation de l'encadrement afin de permettre l'extension de l'expérience de Nancy.

.../...

Recrutement des enseignants

MAUCH (CEST), rapporteur.- D'abord l'agrégation.

C'est un problème qui se pose à l'heure actuelle. Beaucoup d'agrégés se voient refuser l'accès à l'enseignement supérieur. Il en résulte une dévalorisation des CAPES et CAPET du fait de la concurrence des agrégés, des connaissances sans rapport avec la formation pédagogique et un blocage des enseignants susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur qui manque à l'heure actuelle de cadres.

La commission estime qu'il est nécessaire d'appuyer tout mouvement tendant à dégonfler le prestige actuel de l'agrégation et à assurer aux enseignants du secondaire un recrutement en nombre suffisant et une réelle formation pédagogique.

La commission a également abordé le problème de la création de l'agrégation d'enseignement supérieur tenant compte, à la fois, des travaux de recherche et des qualités pédagogiques. Toutefois, le problème n'étant pas encore assez mûr, elle ne s'est pas prononcée.

Ensuite, les IPES.

Les étudiants ont tendance à se situer de plus en plus dans la perspective de leur situation future. Mais le fait qu'ils soient dès les bancs de l'Université destinée d'une manière irréversible à une profession ne constitue-t-il pas une menace de désagrégation du milieu étudiant?

Il convient de lutter contre les obligations d'origine financière qui sont antidémocratiques. Il ne faut pas les considérer comme une première mesure d'application de l'allocation d'études car elles impliquent une obligation de service de dix ans pour les IPES.

Nombre d'Ipésiens sont issus de l'école normale. Vu leur situation familiale, celle-ci constituait un moyen de poursuivre des études et, pour eux, les IPES représentent le seul moyen de sortir de l'enseignement primaire. Seulement ce moyen, loin de faire appel à la foi enseignante, sert à former vite et à moindres frais des professeurs du secondaire.

Le danger est que les Ipésiens se considèrent comme ne faisant pas partie des étudiants. En fait ils sont avant tout étudiants et il est nécessaire que nous prenions leur défense. Il convient de les intégrer au sein de l'UNEF sans toutefois constituer un groupement Ipésien à part.

Le problème de la double appartenance se pose également au niveau du régime de la sécurité sociale

Des dispositions techniques sont élaborées en collaboration entre la MNEF et la MGEN, mais il faut que les syndicats UNEF et FEN prennent position sur cet accord technique.

.../...

La M.N.E.F. demande que l'UNEF informe les Ipésiens afin qu'ils en voient l'enjeu sur le plan du principe et de l'intérêt matériel.

LE PRESIDENT.- Voici la motion adoptée par la commission à l'unanimité:

"L'A.G. de l'UNEF,

"RAPPELLE que seule l'allocation d'études assurera à tous les étudiants des conditions convenables et CONDAMNE le système des primes financières accordées aux étudiants pour la durée de leurs études ;

"ESTIME que, au stade de la licence, tout au moins, l'étudiant ne peut avoir à accomplir un choix professionnel définitif ;

"REGRETTE en conséquence l'engagement demandé aux Ipésiens avant l'obtention de la licence ;

"REGRETTE en outre que cet engagement soit accompagné d'un statut de fonctionnaire alors que la rémunération des Ipésiens ne correspond pas à une prestation de service à l'Education Nationale ;

"CONSTATE par ailleurs que ces étudiants des I.P.E.S. relèvent du régime (fonctionnaire) professionnel de sécurité sociale sans pour autant bénéficier de l'ensemble des avantages de ce régime puisqu'ils reçoivent une rémunération pour leurs études et non un traitement ;

"SOUHAITE que les Ipésiens soient affiliés au régime étudiant de la sécurité sociale créé par la Loi pour l'ensemble des catégories étudiantes ;

"Par là même, constatent à l'heure actuelle les difficultés existant entre les syndicats enseignants la M.G.E.N. d'une part, l'U.N.E.F. et la M.N.E.F. de l'autre.

"MANDATE le bureau de l'UNEF pour entreprendre des discussions au niveau national afin d'aboutir à un accord sur les bases suivantes :

- Les Ipésiens et catégories assimilées sont avant tout des étudiants, ainsi que l'a rappelé une décision du Congrès de Lyon ;

- en conséquence, ces mêmes étudiants doivent être affiliés au régime étudiant de la Sécurité Sociale,

- information très ample des Ipésiens et assimilés sur ce problème,

- éviter autant que possible l'extension du système des I.P.E.S. ou tout au moins de ses conséquences graves signalées ci-dessus (ceci en accord avec les syndicats enseignants".

(La motion est adoptée à l'unanimité).

.../...

Promotion supérieure du travail

MAUCH (CEST), rapporteur.- Il est intéressant de connaître les facilités accordées par la P.S.T. : conditions financières accordées par les entreprises, temps imparti pour les études par les chefs d'entreprises et vers quels enseignements se dirigera l'intéressé.

D'une enquête effectuée par l'U.G.E. à Grenoble, il ressort que sur 200 personnes suivies, quatre seulement sont parvenues au titre de technicien supérieur ou d'ingénieur.

La cause des difficultés, c'est le manque de temps, la vie privée sabotée par les cours du soir et le travail énorme à accomplir en dehors du travail professionnel.

La conclusion de l'enquête est que la P.S.T. n'est que de la poudre aux yeux et qu'elle sert essentiellement la formation de cadres maison, sans leur permettre de se réorienter.

Toutefois, cette expérience locale est trop partielle. Il faudrait une documentation plus complète pour pouvoir vraiment tirer des conclusions.

A noter que la P.S.T. ne touche que ceux qui avaient déjà une certaine formation. Elle ne peut constituer un moyen de démocratisation de l'enseignement. C'est tout au plus un moyen de parfaire les défauts d'une organisation démocratique de celui-ci.

B.U.S. - I.P.N.

MAUCH, rapporteur.- Le problème des rapports entre BUS, IPN et OP a été étudié lors du congrès de Lyon. Deux faits nouveaux méritent d'être signalés.

D'une part, un certain nombre de pressions à l'Assemblée Nationale en faveur d'un organisme regroupant ces trois services se sont manifestées en vue de la création d'un organisme semi-public, mais nous savons que beaucoup préféreraient en faire un simple service du Ministère.

D'autre part, l'administration centrale a envisagé dans un certain nombre de villes de donner à une seule et même personne le poste de directeur du BUS et de directeur du centre régional de documentation pédagogique.

Des expériences faites voilà deux ans se sont révélées dangereuses. Le C.A. du BUS a marqué son opposition. Il importe que les AGE s'informent de ce qui se passe dans les différents organismes locaux.

CROS, directeur de l'IPN, a proposé à l'UNEF de figurer comme observateur au sein de cet organisme. Il ne semble pas que nous devions refuser tout en faisant attention à ce que cela n'apparaisse pas comme une caution aux tentatives de rapprochement BUS-IPN.

.../...

Pour terminer, signalons que le budget du BUS pour 1961 ne comprendra que le dixième des autorisations nouvelles demandées par cet organisme. Il importe que les AGE fassent une enquête sérieuse sur les besoins concrets de leur centre régional et sur la façon dont les crédits actuellement utilisés sont employés.

C.N.R.S.

MAUCH (CEST), rapporteur.- Une campagne est actuellement menée contre le C.N.R.S., certains professeurs déclarant que celui-ci leur retire toute possibilité de recherche dans l'enseignement supérieur.

Offices

MAUCH (CEST), rapporteur.- La fédération nationale de l'enseignement technique estime que les AGE n'ont fait aucun travail de recensement des personnes susceptibles, dans chaque établissement d'enseignement technique supérieur, de promouvoir la représentation étudiante nécessaire en vue de la création d'un Office.

L'Office de Droit est désorganisé, le président ayant démissionné et l'AG n'ayant pu élire un bureau. Il a seulement été formée une commission administrative de trois membres, ce qui rend le travail très difficile.

Travail des A.G.E.

MAUCH (CEST), rapporteur.- Sur le plan universitaire, les AGE n'ont donné que d'infimes signes de vie qui semblent fonction du travail des commissions universitaires.

Les commissions universitaires ne devraient pas être seulement des réunions d'information de militants, mais comporter des travaux et études efficaces.

Pour remédier à cette carence, la commission a demandé que le vice-président universitaire de l'UNEF visite les AGE afin de contrôler et diriger le travail universitaire. Elle a également demandé que le vice-président universitaire de l'UNEF informe les AGE sur le rôle des V.P.U. d'AGE.

Un dernier problème a été évoqué : l'afflux des étudiants à Paris. Il faut envisager de revaloriser certaines facultés, sinon de diminuer le privilège dont jouissent les facultés de Paris quant à leur valeur.

(L'ensemble du rapport est adopté à l'unanimité).

LE PRESIDENT.- En votre nom, je remercie le rapporteur.
(Applaudissements).